

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Commerce et conservation d'espèces

GESTION DU COMMERCE ET DE LA CONSERVATION DE SERPENTS

1. Le présent document est soumis par les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine.*

Vue d'ensemble

2. On trouve des serpents partout dans le monde et leur commerce et leur consommation sont également un problème mondial. Bien qu'il y en ait dans toute la région asiatique, on trouve une grande diversité de serpents terrestres en Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est. Les statistiques de la base de données sur les reptiles (www.reptile-database.org/) du TIGR (Institut pour la recherche sur le génome) montrent que cette zone peut contenir 30% des espèces de serpents décrites dans le monde. De nombreux serpents sauvages font l'objet de prélèvements et d'un commerce international, et sont utilisés localement pour l'alimentation ou la production de médicaments traditionnels, de cuir et d'autres produits. Les serpents sont utilisés pour l'alimentation et la médecine depuis des siècles, et les anciens textes chinois les font figurer parmi les ingrédients médicinaux traditionnels reconnus (Zhou et Jiang 2004, et Dharmananda 1997). Le foie, la vésicule biliaire et le venin figurent parmi les parties du corps et les produits thérapeutiques, et certaines espèces sont utilisées pour atténuer la douleur et stimuler la circulation sanguine. Le serpent est également prescrit pour les rhumatismes, les problèmes névralgiques, la poliomyélite, l'hémiplégie ainsi que la fibrose hépatique ou la cirrhose du foie (Ibid et Chang et al. 2005).
3. Les serpents d'Asie ont également fait l'objet de prélèvements en grand nombre pour le commerce de leurs peaux depuis le début du 20^e siècle, en commençant par les espèces de l'île de Java, vers 1910. Dès le milieu des années 1920, une chaîne d'offre régulière était ouverte avec des serpents en provenance des îles de la Sonde (Indonésie) et de l'Inde, et elle s'est étendue ensuite à ce qui constitue à présent le Sri Lanka, la Thaïlande et les Philippines, ainsi qu'à d'autres régions (Parker 1933, tel que cité dans Jenkins et Broad 1997). Aujourd'hui, le commerce international des peaux de serpents est une branche d'activité très importante, essentiellement pour la production de biens de consommation. L'impact des prélèvements sur les populations sauvages a été étudié à différents degrés (Jenkins et Broad 1997, Groombridge et Luxmore 1991, Erdelen, sous la direction de 1998, Shine et al., 1995), mais aucun examen complet de cette question n'a encore été entrepris.
4. Le commerce des espèces de serpents asiatiques est l'un des plus importants commerces non réglementés de la faune sauvage terrestre du monde. Bien qu'il existe un commerce régional légal des espèces inscrites aux annexes CITES que de celles qui ne le sont pas (mais le commerce semble concerner essentiellement des espèces non inscrites), le commerce illégal ne fait pas de distinction entre les espèces inscrites et non inscrites. Les estimations des volumes du commerce international et national varient énormément, probablement parce que la majorité des espèces concernées ne sont pas inscrites aux annexes CITES et parce que le commerce n'est ni notifié aux autorités ni enregistré par celles-ci.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

5. TRAFFIC (Nguyen et Nguyen 2008) a signalé l'existence d'un élevage de serpents en ferme à des fins commerciales au Viet Nam. Les auteurs ont indiqué que quelque 70 à 100 t de serpents sont produites chaque année (2005 à 2006), y compris et surtout des cobras à lunettes (*Naja naja*), espèce inscrite à l'Annexe II, mais aussi certains spécimens de cobras royaux (*Ophiophagus hannah*). Un autre rapport publié en 2008 indique que la production de serpents dans une commune vietnamienne s'élevait en 2006 à 250 t, contre 60 t en 2000 (Nguyen et al., 2007). TRAFFIC a constaté que les serpents produits dans ces fermes sont vendus à des marchands locaux pour une revente dans le pays ou une exportation illégale en Chine. Les serpents provenant de ces fermes sont également utilisés au niveau national pour la production de vin de serpent, de viande, de gel médicinal et de poison (produit manufacturé dérivé du venin). TRAFFIC note que la viande et le poison sont également exportés en Chine, bien qu'il ressorte d'un examen des données des rapports annuels CITES qu'il n'y a pas d'exportation de cette viande et que les exportations de produits dérivés sont minimales. Ces affirmations doivent faire l'objet d'une enquête et un examen approfondi est nécessaire pour déterminer avec exactitude l'état du commerce.
6. Guo et al. (1996) ont fait état de l'existence de plusieurs fermes d'élevage de serpents en Chine, produisant 427.000 spécimens de trois espèces couramment commercialisées (*Agkistrodon acutus*, *Bungarus multicinctus* et *Zaocys dhumnades*). Zhao (1998) a indiqué qu'une centaine de fermes chinoises avaient produit leurs premiers *A. acutus* venant d'éclore à la fin des années 1970, et que les populations sauvages sont « nettement réduites » en raison de la destruction de l'habitat et des prélèvements. Des informations récemment publiées sur le commerce des serpents et les déclin de population en Chine (Zhou et Zhigang 2004 et 2005) auraient eu pour effet l'engagement par le gouvernement d'une série d'actions renforcées de protection de l'espèce (Zhou, com. pers.).
7. On ne connaît pas vraiment le niveau des prélèvements dans la nature sur lesquels s'appuie l'élevage des serpents dans des fermes. Certaines fermes peuvent fonctionner en circuit fermé avec peu ou pas de spécimens capturés dans la nature, mais d'autres peuvent être utilisées pour élever de jeunes serpents capturés dans la nature jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille leur permettant d'être commercialisés. Toutefois, certains auteurs mettent en doute la valeur de conservation de l'élevage en ferme des serpents en Asie (Shi 2002 et WCS 2009).
8. Les gestionnaires de la faune sauvage ne sont pas seulement confrontés à une forte demande de serpents émanant des consommateurs, mais à une demande qui risque de s'accroître. Dans la province chinoise d'Anhui, la consommation annuelle de serpents est passée entre 1997 à 2000 de 15.170 à 91.592 kg (Gu 2000, cité dans Zhou et Jiang 2004), soit une forte augmentation en trois ans.
9. Les pouvoirs publics chinois ont toutefois pris des mesures pour la protection de l'espèce; depuis 2003, la Chine a décidé une suspension générale de l'utilisation des serpents capturés dans la nature pour les restaurants, et elle a commencé à appliquer un système de contrôle des quotas annuels des serpents utilisés pour la consommation humaine, en recourant progressivement à un système d'étiquetage des produits pour presque tous les produits du serpent. Tous les stocks des espèces réglementées seront également gérés dans le cadre du système officiel d'enregistrement, avec un programme utilisant des dispositifs pour sceller les conteneurs.

Implications pour la conservation

10. Da Nóbrega Alves et al. (2008) ont noté « l'urgente nécessité d'améliorer nos connaissances en ce qui concerne les prélèvements et le commerce des reptiles pour la médecine traditionnelle et d'évaluer l'impact de cette exploitation commerciale ». Le manque de données sur les menaces actuelles pour les populations sauvages est un thème récurrent dans la bibliographie sur la conservation (Ibid et Schlaepfer et al. 2005). Schlaepfer et al. (2005) ont noté que les données disponibles sur le commerce ne sont pas suffisantes, mais ils ont souligné que les « volumes d'animaux prélevés dans la nature ... sont suffisamment importants pour provoquer une élimination potentielle des populations ou des espèces ».
11. Dans certains cas, les effets négatifs des prélèvements sont évidents. Stuart et al. (2000) ont noté que le prélèvement, en 1999-2000, de plus de 8500 serpents d'eau (Homalopsinae) par jour dans le Tonlé Sap, au Cambodge, pour nourrir les crocodiles élevés dans les fermes locales, a représenté « la plus grande exploitation [au monde] d'un assemblage unique de serpents. Il en est résulté un important déclin de la population (Brooks et al. 2007 et Stuart et al. 2000). Sasaki et al. (2009) ont fourni des informations sur le serpent mamushi (*Gloydius blomhoffi*), endémique au Japon, intensément chassé à des fins alimentaires et médicinales. Les auteurs ont constaté que la forte pression de la chasse encourage une évolution délétère rapide, compromettant la capacité de l'espèce à se rétablir après les prélèvements humains.

12. Alors que la récession mondiale risque à court terme de faire diminuer le volume du commerce de la faune et de la flore sauvages, l'expansion démographique et économique de la région aura probablement pour effet d'augmenter la demande. On ne sait que peu de choses sur l'état de la population des serpents en Asie. De nombreuses espèces peuvent ne pas avoir été affectées par les prélèvements, mais il y a des indications de déclin des populations d'autres espèces. Alors que la croissance de la demande de serpents pour est devenue comparable à la demande de tortues d'eau douce dans les années 1990 et 2000, on connaît mal l'impact du commerce des serpents sur la conservation et les effets de l'élevage en ferme sur les populations sauvages.

Recommandations

13. Les Etats-Unis estiment qu'un examen des implications pour la conservation du commerce des serpents en Asie est justifié. Nous recommandons l'organisation d'un atelier pour étudier les questions biologiques, de mise en œuvre et de lutte contre la fraude liées au commerce. Compte tenu de la variété des problèmes impliqués, nous considérons que l'atelier devrait déboucher sur la publication d'un rapport contenant des recommandations du Comité permanent et du Comité pour les animaux à la CoP16. Les Etats-Unis recommandent donc l'adoption des décisions suivantes:

A l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, convoque un atelier technique chargé d'examiner les priorités en matière de conservation et de gestion des serpents, et les besoins de lutte contre la fraude dans le commerce de serpents en Asie, en mettant l'accent sur les marchés et le commerce en Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est. Le Secrétariat invite des membres du Comité pour les animaux et du Comité permanent, des représentants des Etats des aires de répartition, des pays d'exportation et des pays de consommation, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, à participer à cet atelier, qui se tiendra dans les 12 mois suivant la fin de la 15^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat charge par contrat les experts techniques appropriés de préparer pour l'atelier des documents sur la biologie, la conservation, la gestion du commerce des serpents d'Asie et sur la lutte contre la fraude, et invite les participants à l'atelier à soumettre des documents sur ces questions. Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux et au Comité permanent les conclusions et les recommandations de cet atelier.

A l'adresse du Comité pour les animaux

Le Comité pour les animaux examine les résultats de cet atelier et fait ses propres recommandations à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine les résultats de cet atelier et fait ses propres recommandations à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des commerçants et des donateurs

Les Parties et les non-Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les commerçants et les donateurs sont encouragés à fournir des fonds au Secrétariat pour cet atelier technique.

Références

- Brooks, Sharon E., Edward H. Allison and John D. Reynolds, 2007. "Vulnerability of Cambodian water snakes: Initial assessment of the impact of hunting at Tonle Sap Lake" in Biological Conservation (Vol. 139); pp. 401-414.
- Chang, Ping, *et al.*, 2005. "Therapeutic Effects and Possible Mechanisms of a Snake Venom Preparation in the Fibrotic Rat Liver" in Digestive Diseases and Sciences (Vol. 50, No. 4); pp. 745-752.
- da Nóbrega Alves, Rômulo Romeu, *et al.*, 2008. "Reptiles Used in Traditional Folk Medicine: Conservation Implications" in Biodiversity and Conservation, (Vol. 17, No. 8); pp. 2037-2049.
- Dharmananda, Subhuti, 1997. The Medicinal Use of Snakes in China (Institute for Traditional Medicine); web-based publication at <http://www.itmonline.org/arts/snakes.htm>.
- Erdelen, Walter (ed.), 1998. Conservation, Trade and Sustainable Utilization of Lizards and Snakes in Indonesia - Mertensiella 7 (Rheinbach, Germany).

- Groombridge, B. and R. Luxmoore, 1991. Pythons in South-East Asia: A Review of Distribution, Status and Trade in Three Selected Species, a report to the CITES Secretariat August 1990 (World Conservation Monitoring Centre, Cambridge).
- Guo Y., Zou X., Chen Y., *et al.*, 1996. "Tentative survey on sustainable use of medicinal animals" in China International Cooperation Committee of Environment and Development (ed.), Protect the Biodiversity of China (China Environmental Sciences Press, Beijing) (in Chinese).
- Jenkins, Martin and Steven Broad, 1994. International Trade in Reptile Skins (TRAFFIC International, Cambridge, UK).
- Nguyen Dao Ngoc Van and Nguyen Tap, 2008. An Overview of the Use of Plants and Animals in Traditional Medicine Systems in Viet Nam (TRAFFIC Southeast Asia, Greater Mekong Programme, Ha Noi, Viet Nam).
- Nguyen Manh Ha, *et al.*, 2007. "Report on the review of Vietnam's wildlife trade policy" (CRES/FPD/UNEP/CITES/IUED, Hanoi, Vietnam).
- Parker, H.W., 1933. The Collection of Reptile Skins for Commercial Purposes with Reference to the Possibilities in Empire Countries. Report to Advisory Committee on Hides and Skins, Imperial Institute (Imperial Institute, London).
- Sasaki, Kiyoshi, Stanley F. Fox and David Duvall, 2008. "Rapid Evolution in the Wild: Changes in Body Size, Life-History Traits, and Behavior in Hunted Populations of the Japanese Mamushi Snake" in Conservation Biology (Vol. 23, No. 1); pp. 93-102.
- Schlaepfer, Martin A., Craig Hoover and C. Kenneth Dodd Jr., 2005. "Challenges in Evaluating the Impact of the Trade in Amphibians and Reptiles on Wild Populations" in BioScience (Vol. 55, No. 3).
- Shi Y., 2002. "The Mistake of the Snake Breeding Industry in China" in Chinese Wildlife (1):32-22 (in Chinese).
- Shine, Richard, *et al.*, 1995. "Biology and Commercial Utilization of Acrochordid Snakes, with Special Reference to Karung (*Acrochordus javanicus*)" in Journal of Herpetology (Vol. 29, No. 3).
- Stuart, Bryan L., *et al.*, 2000. "Homalopsine Watersnakes: The Harvest and Trade from Tonle Sap, Cambodia" (TRAFFIC Bulletin, Vol. 18, No. 3).
- The Institute for Genomic Research (TIGR) Reptile Database (J. Craig Venter Institute), accessed October 21, 1998; web-based database at <http://www.reptile-database.org/>.
- WCS, 2009. Commercial wildlife farms in Vietnam: A problem or solution for conservation? (Wildlife Conservation Society, Hanoi, Vietnam).
- Zhao, Ermi (Sung Wang, ed.), 1998. China Red Data Book of Endangered Animals: Amphibia and Reptilia (Science Press, Beijing).
- Zhou, Zhihua and Zhigang Jiang, 2004. "International Trade Status and Crisis for Snake Species in China" in Conservation Biology (Vol. 18, No. 5); pp. 1386-1394.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

- A. Le Secrétariat accueille avec satisfaction et appuie l'initiative de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique d'engager des discussions sur la question du commerce, de la conservation et de la gestion des serpents. Le Secrétariat note qu'en Asie, les serpents sont prélevés en grand nombre pour l'alimentation, la médecine et le commerce de la peau, et qu'aucun examen complet de l'impact des prélèvements sur les populations sauvages n'a encore été fait.
- B. Le Secrétariat note par ailleurs que le commerce des serpents en Asie porte à la fois sur des espèces inscrites aux annexes CITES et non inscrites à ces annexes, et qu'il existe dans cette région des élevages en ferme de serpents à des fins commerciales. Il faut étudier ces questions, et un examen approfondi est nécessaire pour s'assurer que ce commerce est durable et légal.
- C. Le Secrétariat appuie la proposition d'organiser un atelier technique pour étudier les priorités de conservation et les besoins de gestion et de lutte contre la fraude en relation avec le commerce des serpents en Asie, mais il considère que l'atelier devrait être principalement axé sur les espèces inscrites aux annexes CITES et sur les espèces susceptibles de justifier une inscription.
- D. S'agissant du projet de décision proposé à l'adresse du Comité permanent, le Secrétariat suggère que le Comité permanent examine les recommandations du Comité pour les animaux avant de faire ses propres recommandations à la CoP16.
- E. Le Secrétariat souhaite également souligner que pour qu'il soit en mesure d'engager les experts techniques appropriés pour la rédaction des documents préparatoires et de convoquer l'atelier dans le délai proposé de 12 mois après la CoP15, il faut que les fonds affectés à cet atelier soient transférés le plus tôt possible après la présente session.

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

A l'adresse du Secrétariat

- 15.xx Le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, convoque un atelier technique chargé d'examiner les priorités en matière de conservation et de gestion des serpents, et les besoins de lutte contre la fraude dans le commerce de serpents en Asie, en mettant l'accent sur les marchés et le commerce en Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est
- a) Le Secrétariat invite des membres du Comité pour les animaux et du Comité permanent, des représentants des Etats des aires de répartition, des pays d'exportation et des pays de consommation, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, à participer à cet atelier, qui se tiendra dans les 12 mois suivant la fin de la 15^e session de la Conférence des Parties.
 - b) Le Secrétariat charge par contrat les experts techniques appropriés de préparer pour l'atelier des documents sur la biologie, la conservation, la gestion du commerce des serpents d'Asie et sur la lutte contre la fraude, et invite les participants à l'atelier à soumettre des documents sur ces questions.
 - c) Le Secrétariat communique au Comité pour les animaux et au Comité permanent les conclusions et les recommandations de cet atelier.

A l'adresse du Comité pour les animaux

- 15.xx Le Comité pour les animaux examine les résultats de cet atelier et fait ses propres recommandations à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse du Comité permanent

- 15.xx Le Comité permanent examine les recommandations du Comité pour les animaux et fait ses propres recommandations à la 16^e session de la Conférence des Parties.

A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des commerçants et des donateurs

- 15.xx Les Parties et les non-Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les commerçants et les donateurs sont encouragés à fournir des fonds au Secrétariat pour l'atelier technique.